

Pau, le 30 DEC. 2014

Lous Dous Soarns  
385 rue Matachot  
64300 ORTHEZ

**LE PRÉSIDENT**

Mesdames, messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le courrier du Préfet concernant la création du diffuseur de Morlaàs et l'A64 (prévu dans le contrat de concession des ASF avant 2032).

Je souhaite, à cette occasion, attirer votre attention sur les conditions de réalisation d'un autre projet non inscrit dans ce contrat : celui de la Virginie à Orthez.

Les conditions de réalisation et la procédure pour espérer aboutir sont particulièrement chronophages :

- Etude d'opportunité + faisabilité
- Dossier de demande de principe
- Plan de financement
- DUP
- Etudes et procédures opérationnelles

Il m'a paru important de vous signaler l'ensemble de ces informations concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Georges LABAZÉE

Président du Conseil général  
Sénateur des Pyrénées-Atlantiques